FORÊTS, FAUNE ET PARCS

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

PLAN **STRATÉGIQUE**

2014
2018

Québec

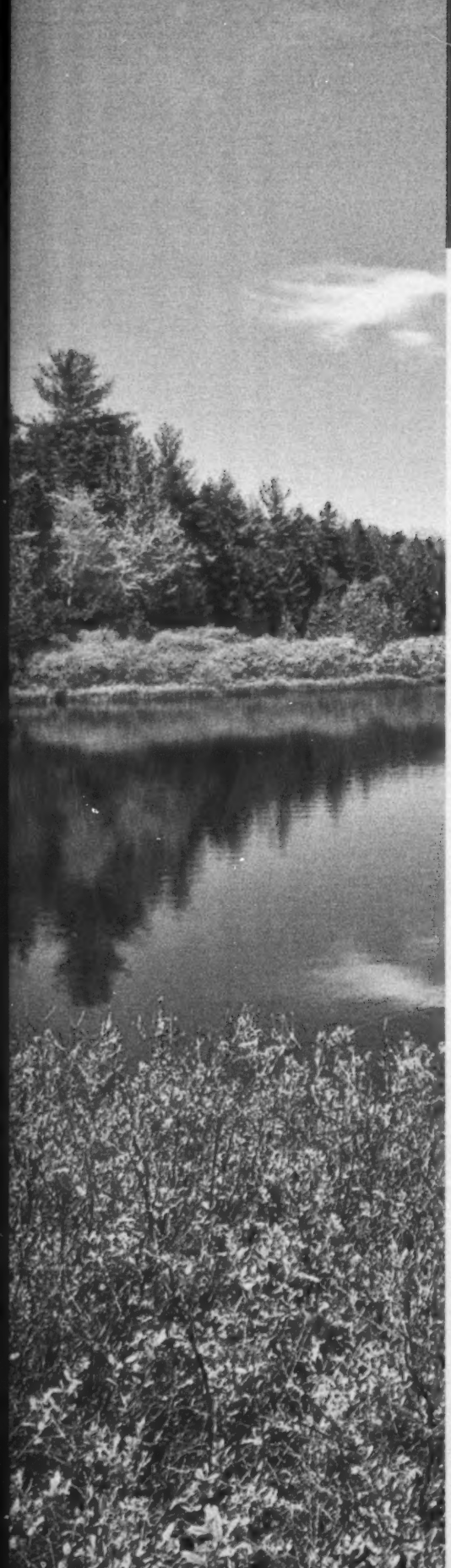

TABLE DES MATIÈRES

LA MISSION 2

LA VISION 2

CONTEXTE 3

ENJEUX 5

ORIENTATIONS 6

ORIENTATION 1
Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié 7

ORIENTATION 2
Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats 10

ORIENTATION 3
Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones 13

ORIENTATION 4
Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité 16

ORIENTATION 5
Améliorer la performance organisationnelle 19

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

978-2-550-73855-8 (Imprimé)
978-2-550-73856-5 (PDF)

MOT DU MINISTRE

Je suis heureux de vous présenter le premier plan stratégique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, lequel guidera ses actions jusqu'en 2018.

Les forêts, la faune et les parcs sont des ressources intimement liées et de premier plan pour l'économie du Québec et de ses régions. Ce sont, entre autres, pour ces raisons que le gouvernement a créé le Ministère en avril 2014.

Les priorités qui ont été déterminées dans ce plan permettent de répondre aux enjeux et défis auxquels doit faire face le Ministère en matière de gestion durable des forêts, de la faune et des parcs. Ainsi, le Ministère mise notamment sur l'innovation, la diversification et la création de richesses dans ses domaines d'activité, la participation des communautés ainsi que la protection et la conservation des écosystèmes et des espèces.

Pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2018, le Ministère a le privilège de compter sur des partenaires engagés dans leur milieu. La compétence et le dévouement du personnel constitueront également un levier important lui permettant de mener à bien sa mission et ainsi assurer la pérennité des ressources forestières et fauniques aux bénéfices des générations actuelles et futures.

Laurent Lessard

MOT DU SOUS-MINISTRE

Le Plan stratégique 2014-2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs trace la voie dans laquelle celui-ci s'engage pour les prochaines années.

Il est axé, entre autres, sur l'apport économique des secteurs forestiers et fauniques pour le Québec et ses régions, sur la conservation de la biodiversité et la pérennité des ressources, sur les relations que le Ministère entretient avec les communautés régionales et autochtones et sur la performance de l'organisation.

Dans un esprit de collaboration et d'engagement, je convie l'ensemble des acteurs concernés et tout le personnel du Ministère à relever les défis liés aux forêts, à la faune et aux parcs, et ce, pour les citoyens de l'ensemble du Québec.

Richard Savard

LA MISSION

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en tant que gestionnaire des forêts publiques, de la faune et de ses habitats ainsi que du patrimoine naturel collectif, assume la mission suivante :

Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions

LA VISION

Le Ministère s'est doté d'une vision qui guidera son action et son personnel au cours des prochaines années.

Une organisation compétente et mobilisée pour faire des forêts, de la faune et des parcs des secteurs d'avenir et créateurs de richesse pour l'ensemble des régions du Québec

CONTEXTE

Un premier plan stratégique pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

L'année 2014 marque la création d'un nouveau ministère et la nomination d'un ministre responsable des Forêts, de la Faune et des Parcs. La mise en place de ce ministère, qui représente une priorité du gouvernement, démontre le rôle prépondérant qu'occupent les ressources forestières et fauniques ainsi que les parcs dans l'économie des régions.

Le 23 avril 2014, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'est vu confier les principaux mandats suivants :

- assurer une gestion durable des forêts;
- réaliser la planification forestière;
- gérer les droits et permis d'attribution des bois, et encadrer la vente aux enchères des bois;
- mettre en valeur les forêts privées;
- protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon les domaines d'activité y compris la recherche forestière;
- gérer les droits et permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- protéger la faune et ses habitats;
- assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Les objectifs et enjeux gouvernementaux qui visent notamment le redressement des finances publiques et la relance de l'économie se reflètent dans ce premier plan stratégique. La relance du Plan Nord auquel contribue le Ministère permettra de mettre en valeur le potentiel des ressources fauniques, de poursuivre l'aménagement durable des forêts sur le territoire nordique et d'étendre le réseau des parcs nationaux. Par souci de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires, les actions du Ministère inscrites dans ce premier plan stratégique sont au cœur des objectifs de la stratégie gouvernementale. La mise en valeur des ressources forestières et fauniques est essentielle à la vitalité économique de plusieurs régions et contribue ainsi à la prospérité de l'ensemble du Québec. Le Ministère souhaite poursuivre sa collaboration et le partenariat avec le milieu régional et les communautés autochtones. Afin de continuer les efforts gouvernementaux entrepris dans le contexte de l'allègement réglementaire et administratif et de contribuer à ce que le Québec soit un environnement d'affaires concurrentiel pour les entreprises qui y sont établies, le Ministère s'assurera d'avoir un mécanisme de révision des normes à l'égard des entreprises. Le nouveau régime forestier constitue déjà une réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises en raison du fait que le Ministère a pris en charge des obligations et des responsabilités qui leur étaient auparavant dévolues. De plus, le Ministère poursuivra ses interventions liées à l'application de la Politique de financement des services publics dont le but consiste à assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Les stratégies gouvernementales pour la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement guident également le Ministère dans la réalisation de ses mandats et se reflètent dans sa gestion forestière et faunique de même que dans sa gestion des parcs. Quel que soit le secteur d'activité, la forêt, la faune et ses habitats ainsi que les parcs représentent des filières exemplaires sur le plan du développement durable.

La forêt, la faune et les parcs en quelques chiffres...

Superficie totale du territoire : 1 700 000 km^2

Couvert forestier : 761 100 km^2

Volume annuel de récolte : près de 25 millions de m^3

Usines de première transformation : plus de 300

Usines de deuxième transformation : plus de 2000

635 pourvoiries

86 zecs

21 réserves fauniques

26 parcs nationaux

10 centres touristiques

Un élément clé de l'économie du Québec...

Le secteur forestier :

- PIB de 6,4 milliards de dollars (2,1 % de l'économie québécoise en 2014)
- Valeur de 8,8 milliards de dollars en exportations (11,6 % de l'ensemble des exportations du Québec en 2014)
- 60 000 emplois dans toutes les régions du Québec

Le secteur faunique :

- Dépenses totales des adeptes de chasse, de pêche et de piégeage se chiffrant à plus de 1,6 milliard de dollars
- Création et maintien de près de 14 000 emplois
- Près de 900 millions de dollars en valeur ajoutée en productivité et 180 millions de dollars en revenus fiscaux pour le gouvernement

Les parcs nationaux :

- Retombées économiques de 346 millions de dollars de PIB
- Pour chaque jour de visite effectué dans les parcs, il se dépense 66 $ en périphérie (transport, hébergement, nourriture, équipements divers, etc.)
- Maintien d'environ 5 200 emplois directs et indirects
- Revenus fiscaux et parafiscaux de 160,6 millions de dollars

© Roch Théroux

ENJEUX

Pour accomplir sa mission, le Ministère a ciblé six grands enjeux qui concilient les trois dimensions du développement durable : l'économie, l'environnement et la société.

- **Apport économique pour le Québec et ses régions**

  Les secteurs forestier et faunique ainsi que les parcs représentent un atout significatif pour le développement économique du Québec, de ses régions et des communautés autochtones. Le Ministère doit appuyer et encadrer ces domaines d'activité afin qu'ils puissent bénéficier d'un environnement compétitif et contribuer au développement régional et des communautés autochtones.

- **Conservation de la biodiversité et pérennité des ressources**

  Le Ministère vise à assurer à long terme le maintien de la biodiversité et la conservation des espèces et des habitats tout en favorisant la productivité des écosystèmes. La connaissance est un intrant essentiel à une meilleure utilisation et à une plus grande protection de ce patrimoine.

- **Adaptabilité et diversification des secteurs forestier et faunique**

  Les ressources forestières et fauniques demeurent des vecteurs de développement économique essentiels pour les régions. Le Ministère doit positionner le secteur forestier québécois pour qu'il maintienne son caractère stratégique dans les régions en plus de veiller à accroître les retombées des activités liées à la faune. Le soutien à l'innovation est une voie à privilégier.

- **Création d'emplois et disponibilité de la main-d'œuvre**

  Le secteur forestier, tout comme celui de la faune, est en constante évolution. Les initiatives du Ministère doivent donc contribuer au maintien et à la création d'emplois. Les enjeux liés à la main-d'œuvre, en termes de compétences et de relève, sont au cœur des préoccupations du gouvernement et de l'industrie. La collaboration avec les partenaires concernés par la main-d'œuvre doit se poursuivre.

- **Acceptabilité sociale**

  Les relations que le Ministère entretient avec les communautés régionales et autochtones ont un impact dans la capacité de l'organisation à accomplir ses mandats. Celles-ci s'attendent de plus en plus à être consultées lorsqu'il est question de politiques et de stratégies concernant la gestion des forêts, de la faune et des parcs. Elles souhaitent également prendre part, de multiples façons, à des projets de développement économique. Les interventions du Ministère doivent prendre en compte les attentes de ces communautés et de l'ensemble de la population.

- **Capacité de l'organisation à accomplir sa mission**

  Dans un contexte marqué, notamment, par la gestion rigoureuse des dépenses publiques, la révision des programmes et les changements démographiques, le Ministère doit s'assurer d'établir les bonnes priorités et d'être en mesure d'utiliser efficacement les ressources humaines, financières et informationnelles dont il dispose afin d'atteindre ses objectifs.

ORIENTATIONS

Afin de faire face à ces importants enjeux, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs mettra de l'avant des mesures selon les orientations stratégiques suivantes :

- **Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié**
- **Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats**
- **Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones**
- **Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité**
- **Améliorer la performance organisationnelle**

© Antoine Letrait

ORIENTATION 1

Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

Des mesures pour contribuer au développement du secteur forestier et à l'aménagement durable des forêts

Avec comme principal objectif de relancer l'économie des régions et de créer des emplois, le gouvernement s'est engagé à augmenter les investissements sylvicoles en forêt publique. Reflétant une priorité du gouvernement, les objectifs dans le secteur forestier ont alors été clairement définis : améliorer la productivité de la forêt et la compétitivité de l'industrie qui vit de ses produits.

Le Ministère poursuit la mise en œuvre de l'approche du Québec en matière d'aménagement écosystémique et la consolide. L'objectif de cette approche consiste à maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes, tout en tenant compte des aspects économiques et sociaux, permettant ainsi la création d'une plus grande richesse collective durable. La stratégie nationale de production de bois viendra compléter cette approche en déterminant des cibles qui permettront d'augmenter la valeur ajoutée des produits et services tirés de la forêt.

Auparavant réalisée par l'industrie forestière, la planification forestière est dorénavant de la responsabilité du Ministère. Cette activité demeure un intrant essentiel pour assurer la continuité des activités annuelles de récolte de bois et l'exécution des travaux sylvicoles. Dans un contexte où les coûts et la prévisibilité des approvisionnements sont importants, le Ministère entend consentir des efforts soutenus et continus pour répondre aux préoccupations et aux besoins de l'industrie et des acteurs concernés.

Dans une volonté d'accroître l'accessibilité aux bois des forêts publiques, le Ministère a mis en place la vente aux enchères de lots de bois des forêts publiques. L'ouverture du marché, pour un volume de 25 %, notamment à des propriétaires d'usines de transformation, des entrepreneurs, des coopératives ou des groupements forestiers, favorise la création de richesse par une utilisation plus optimale de la ressource forestière. Pour ce faire, le Ministère utilise des mécanismes d'enchères reconnus qui respectent les principes d'équité et de rigueur nécessaires à leur intégrité. De plus, les ventes effectuées sur le marché libre constituent une base de référence fiable pour déterminer la juste valeur marchande des bois récoltés par les détenteurs de garanties d'approvisionnement. Afin de maintenir une stabilité d'approvisionnement pour les usines de transformation du bois du Québec, le gouvernement assure une garantie d'approvisionnement aux industriels sur des territoires déterminés pour la récolte de bois représentant 75 % des volumes de bois disponibles.

Le Ministère est également préoccupé par des perturbations naturelles telles que l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui sévit actuellement sur le territoire du Québec. Les impacts d'une telle épidémie se font sentir tout le long de la chaîne de transformation.

Dans le but de soutenir l'industrie, notamment dans la région de la Côte-Nord particulièrement affectée par cette épidémie, le Ministère élabore une stratégie globale afin de faire face à la situation.

Enfin, pour assurer la qualité des activités d'aménagement, le Ministère vise l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts qui couvrira plusieurs champs d'action.

Un appui à nos entreprises afin qu'elles soient concurrentielles à l'échelle internationale

L'industrie québécoise des produits forestiers continue d'évoluer, et ce, autant dans l'industrie des produits du bois que dans celle des pâtes et papiers. Afin de maintenir leur compétitivité, ces industries doivent s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. Pour les accompagner, le soutien à l'innovation et l'expertise que détient le Ministère jouent un rôle de premier plan et contribuent à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés.

À titre d'exemple, cette expertise, reconnue dans des créneaux liés à la construction en bois et aux bioproduits tirés de la fibre de bois, doit être à l'avant-plan de l'action gouvernementale pour développer des produits du bois à plus haute valeur ajoutée et créer de nouvelles possibilités pour ce secteur. Ainsi, conformément aux objectifs gouvernementaux, le Ministère poursuivra ses efforts pour appuyer la modernisation de l'industrie forestière et soutenir la diversification des produits fabriqués par celle-ci.

AXE D'INTERVENTION : GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Objectifs	Indicateurs	Cibles
Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective OVT	Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2018
	Nombre et bénéfices des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2018
	Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement
	Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015
	Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2018
Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques OVT	Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement	25 % sur le marché libre et 75 % en garantie d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2018

AXE D'INTERVENTION : INNOVATION ET PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE

Objectifs	Indicateurs	Cibles
Appuyer la modernisation de l'industrie forestière OVT	Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année
	Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement
Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière OVT	Nombre et bénéfices des actions mises en place pour la construction en bois	20 actions mises en place d'ici à 2018
	Nombre et bénéfices des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits	4 projets d'ici à 2018

OVT Actions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires (OVT). Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

ORIENTATION 2

Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

Des mesures pour faire des activités fauniques un atout pour le développement économique du Québec

Les activités fauniques jouent un rôle économique important au Québec. Selon une étude réalisée en 2012, les activités fauniques mobilisent plus d'un million d'adeptes, soit plus de 700 000 pêcheurs, 300 000 chasseurs et 8 000 personnes pratiquant le piégeage. On estime que les dépenses totales de ces adeptes atteignent 1,6 milliard de dollars, bénéficiant grandement à la vitalité économique et procurant des retombées tangibles pour les régions du Québec.

Le domaine faunique fait cependant face à d'importants défis, notamment le besoin de renouveler les clientèles et de diversifier les produits liés à la faune, par le développement de nouveaux marchés. Bien que la chasse au gros gibier et la pêche sportive des salmonidés comptent parmi les activités les plus pratiquées, la concurrence des marchés étrangers et la demande pour de nouveaux produits liés à la faune amènent le Ministère à revoir l'offre faunique à la base de nouvelles mises en marché de ces produits. Par exemple, les produits du terroir gagnent en popularité et l'on note un intérêt grandissant pour la venaison et la chair, souvent très délicate, des poissons qui font l'objet d'une pêche sportive. Il existe donc une opportunité à développer ces produits.

Par ailleurs, bien que la clientèle traditionnelle soit toujours active, le vieillissement des baby-boomers entraînera une baisse des activités de chasse à compter de 2019. Le Ministère visera donc à encourager les initiatives qui favorisent une relève de chasseurs dynamique. En ce sens, la tenue d'une fête de la chasse aura comme objectif de susciter l'intérêt pour la pratique de la chasse, par la promotion de cette activité et par l'initiation de nouveaux chasseurs. Des activités d'éducation sur la faune seront également mises en place pour encourager la relève.

Il importe d'effectuer une saine gestion des activités fauniques au Québec et d'assurer la pérennité des cheptels. Certaines espèces sont en déclin alors que d'autres sont surabondantes à l'échelle locale. Pour ces raisons, le Ministère doit effectuer des inventaires réguliers et élaborer des plans de gestion en vue de s'assurer d'une exploitation rationnelle de plusieurs espèces d'intérêt tels le saumon atlantique, l'ours noir, le caribou migrateur et le dindon sauvage. L'objectif est d'optimiser les retombées économiques générées par ces activités liées à la faune, dans une perspective de développement durable.

Une meilleure définition des rôles des intervenants et une consolidation du financement des activités fauniques

Dans le cadre de ses mandats, le Ministère doit également assurer la gestion des divers territoires fauniques structurés (TFS) dont les principaux sont les réserves fauniques, les pourvoiries, les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et les aires fauniques communautaires.

Les modes de délégation de gestion de ces territoires mis en place il y a plus de 35 ans ont évolué. Les rôles et les responsabilités confiés aux délégataires ne se distinguent plus aussi clairement qu'à l'époque de leur constitution. Le gouvernement vise donc à clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés, en fonction des tendances actuelles, de l'évolution des différents réseaux et des enjeux fauniques. Parmi les premiers efforts à déployer en ce sens, le Ministère envisage l'élaboration d'une politique sur les réserves fauniques.

Enfin, le financement des activités du Secteur de la faune et des parcs représente également un enjeu pour le Ministère afin que celui-ci puisse accomplir adéquatement les mandats qui lui incombent, et ce, conformément à la mission qu'il poursuit. Dans ce contexte et conformément aux objectifs de la Politique de financement des services publics, ses efforts seront axés sur la consolidation de ce financement par de nouvelles sources de revenus. Le Ministère compte également sur le développement d'une stratégie de conservation et de gestion durable de la faune et de ses habitats établissant à la fois les enjeux de développement économique et les enjeux de conservation de la faune qui répondent aux aspirations des Québécois et qui s'inscrivent favorablement dans une démarche de développement durable. Le déploiement d'un tel exercice reposera sur des connaissances de pointe et des clientèles, des partenaires et un public bien informés.

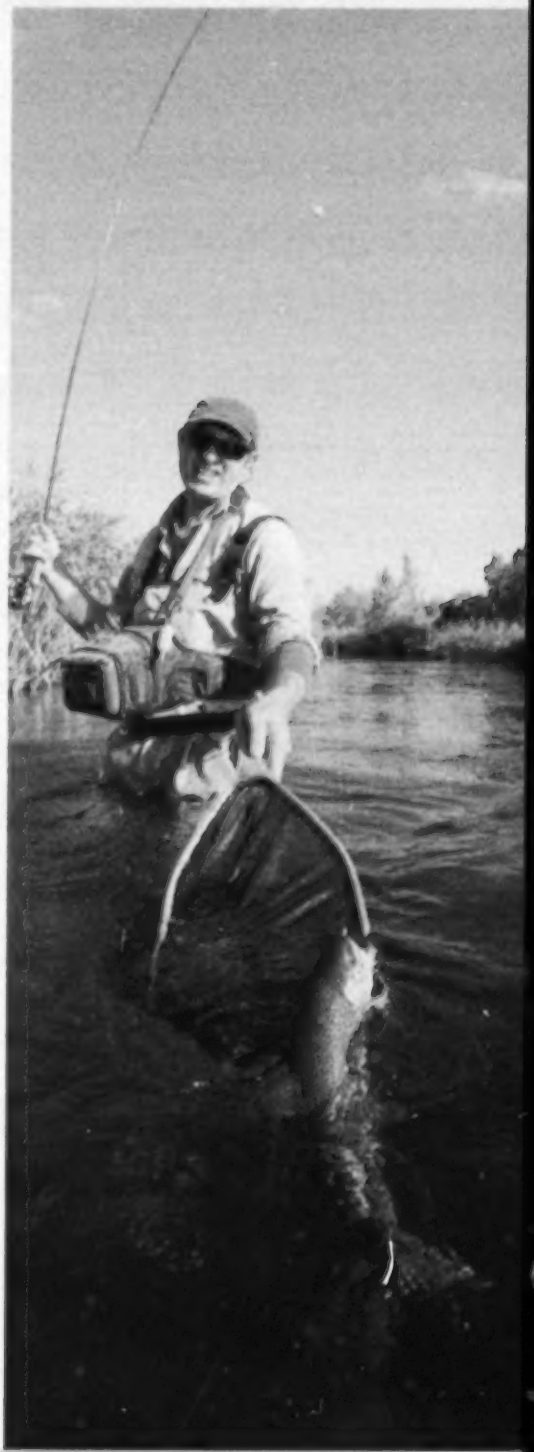

AXE D'INTERVENTION : GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES

Objectifs	Indicateurs	Cibles
Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune OVF	Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle
	Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2018
	Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2018
Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage OVF	Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2018
	Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage	Plans de gestion adoptés d'ici à 2018
Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés OVF	Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)	Politique élaborée d'ici à 2018
	Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour trois catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et les pourvoiries d'ici à 2018

AXE D'INTERVENTION : FINANCEMENT DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS FAUNIQUES

Objectifs	Indicateurs	Cibles
Consolider le financement du secteur	Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %

ORIENTATION 3

Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

Des communautés régionales et autochtones sensibilisées et informées qui apporteront une contribution fondamentale au développement des ressources fauniques et forestières

La volonté du gouvernement est de mobiliser les efforts pour favoriser la prospérité économique tout en mettant en œuvre des projets respectueux des communautés régionales, des communautés autochtones et de l'environnement. L'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur représente donc une condition de réussite. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs doit non seulement assurer la prise en compte des préoccupations régionales et des communautés autochtones, mais il doit aussi poursuivre ses efforts pour assurer une participation des citoyens, des acteurs du milieu et des communautés autochtones aux différentes étapes de la réalisation de ses mandats.

Pour ce faire, l'information et la sensibilisation sont les premières étapes à prioriser. Ainsi, le Ministère prévoit poursuivre ses initiatives en ce sens auprès des différentes clientèles sur le rôle et l'importance des forêts, de la faune et des parcs pour le Québec et ses régions. La population sera alors en mesure de mieux contribuer aux étapes de consultation.

La Table des partenaires de la forêt, mise en place par le Ministère, réunit plus d'une trentaine de représentants d'associations et d'organismes nationaux concernés par les enjeux de la gestion et de la mise en valeur du milieu forestier. Il s'agit d'un lieu de concertation et d'échanges stratégiques permettant d'assurer un développement durable des ressources du milieu forestier.

L'un des axes importants du régime forestier concerne la gestion intégrée des ressources et du territoire à l'échelle locale. Composées des acteurs et des gestionnaires du milieu forestier, des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans chacune des régions dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir de mesures d'harmonisation des usages. La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit la consultation de la population sur l'aménagement forestier intégré et sur les orientations en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier. Le Ministère souhaite maintenir la participation de la population au processus de consultation.

Dans le domaine de la faune, conformément à la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, la Table nationale de la faune conseille le ministre sur toute question soumise concernant la conservation et la mise en valeur de la faune. Cette table regroupe les grandes fédérations fauniques et inclut la Fondation de la faune du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

© Hugo Jacqmain

La forêt et la faune sont au cœur des activités traditionnelles des Autochtones. La participation de ceux-ci à l'activité économique découlant de la mise en valeur des ressources forestières et fauniques, dans le respect de leurs traditions et dans un esprit de développement durable, est incontournable. Plusieurs mécanismes sont en place afin d'assurer une prise en compte des attentes des communautés autochtones.

Les communautés autochtones sont consultées d'une façon particulière dans le cadre de l'élaboration des politiques, stratégies et autres processus de planification forestière. De plus, le Conseil Cris-Québec sur la foresterie a pour mandat de s'assurer d'une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris et d'une participation de ceux-ci aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier.

L'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador est membre de la Table des partenaires de la forêt et de la Table nationale de la faune. Il peut ainsi exprimer les attentes des communautés autochtones concernant la gestion des ressources forestières et fauniques.

Plusieurs ententes conclues ou en cours de négociation en matière de conservation et de mise en valeur des ressources forestières, fauniques et des parcs traduisent la volonté du Ministère de soutenir la participation des communautés autochtones aux différentes étapes liées à l'aménagement et au développement de ces ressources et des parcs.

Enfin, le Ministère doit déployer des efforts considérables pour contrer les activités les plus dommageables sur la faune et ses habitats et assurer la protection des personnes et des biens qui pourraient être menacés par les animaux importuns et les maladies de la faune. Le Ministère souhaite que la population collabore activement aux efforts des agents de protection de la faune, en signalant la présence de tout animal représentant une menace pour la sécurité ainsi que tout acte de braconnage ou geste allant à l'encontre de la protection de la faune et de ses habitats. Au cours des prochaines années, le Ministère compte adopter une stratégie visant à permettre un rapprochement avec les citoyens et les différents intervenants afin de lutter de manière encore plus efficace contre le braconnage.

AXE D'INTERVENTION : PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

Objectifs	Indicateurs	Cibles
Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques DVT	Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2018
	Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement
	Taux de participation des intervenants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement
	Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement
	Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2018
Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs DVT	Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement
	Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement

ORIENTATION 4

Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

Des préoccupations qui se traduisent en mesures concrètes pour l'environnement et la biodiversité

Le Québec a inscrit l'importance de lutter contre les changements climatiques et de s'adapter à ses effets parmi les priorités en matière de développement durable. La réduction de 20 % des émissions québécoises de gaz à effet de serre et la protection de l'environnement et du patrimoine naturel représentent également des objectifs fondamentaux. D'ailleurs, le Québec est reconnu à titre de chef de file dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et pour son rôle exemplaire dans le marché du carbone.

Le Ministère travaillera de concert avec d'autres ministères, particulièrement le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plusieurs initiatives.

La conservation est la pierre angulaire de la mission des parcs nationaux. Au cours de la période 2014-2018, le Ministère poursuivra le développement des parcs nationaux du Québec sur le territoire visé par le Plan Nord. Trois grands parcs nationaux (Ulittaniujalik, Albanel-Témiscamie-Otish et Assinica) seront créés en partenariat avec les communautés concernées, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles d'aires protégées et à l'atteinte des engagements internationaux du Québec à l'égard de la biodiversité.

Dans la poursuite des engagements visant la conservation, le Ministère mettra de l'avant des initiatives pour protéger les écosystèmes et plus particulièrement la connectivité des habitats fauniques en milieu aquatique. Au Québec, les activités humaines ont fortement fragmenté les habitats du fleuve Saint-Laurent et ceux de nombreux tributaires situés dans les bassins versants à vocation industrielle et agricole. En limitant les mouvements migratoires des poissons, les pertes de connectivité génèrent des effets sur les habitats aquatiques, les communautés de poissons et la biodiversité. Le Ministère déploiera des efforts pour restaurer la connectivité des habitats aquatiques afin de maintenir et de mettre en valeur certaines pêcheries sportives et commerciales ainsi que de protéger la biodiversité.

La protection des espèces en déclin, menacées ou vulnérables représente un engagement important du Ministère. Depuis plusieurs années, il suit de près l'évolution des troupeaux de caribou forestier qui a été désigné comme espèce vulnérable en 2005. Dans le but de rétablir les populations au Québec, le Ministère a rendu public le Plan de rétablissement du caribou forestier du Québec pour la période 2013-2023. Les efforts se poursuivront pour assurer la mise en œuvre des orientations visant l'aménagement de l'habitat du caribou forestier.

Le Québec n'est pas à l'abri de la propagation, sur son territoire, d'espèces exotiques envahissantes et de maladies pouvant affecter sa faune, ses forêts et ses citoyens. Dans le but de réduire les conséquences négatives de ces phénomènes qui constituent une réelle menace pour la faune sauvage indigène, le Ministère doit être proactif et veiller à ce que les mesures de surveillance et de contrôle mises en place soient appliquées de manière rigoureuse et normalisée sur l'ensemble du territoire.

AXE D'INTERVENTION : PROTECTION ET CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES

Objectifs	Indicateurs	Cibles
Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel OVT	Nombre de parcs nationaux créés dans le territoire nordique	3 parcs nationaux d'ici à 2018
	Nombre de parcs nationaux agrandis dans le Québec méridional	8 parcs nationaux d'ici à 2018
	Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2018
Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables OVT	Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2018
	Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2018
	Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2018
Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens OVT	Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux espèces exotiques envahissantes (EEE) et maladies de la faune d'ici à 2018

ORIENTATION 5

Améliorer la performance organisationnelle

Des pratiques de gestion renouvelées pour contribuer à la modernisation de l'État québécois

L'un des objectifs gouvernementaux est d'assainir les finances publiques de façon durable et équitable. Parmi les initiatives en cours, certaines ont pour but de recentrer l'État sur ses missions essentielles et de mener un exercice de révision de ses programmes. De plus, des mesures ont été adoptées pour freiner la croissance des dépenses gouvernementales. Dans cette optique, le Ministère vise également à mettre de l'avant différentes mesures pour améliorer la performance organisationnelle.

Les mesures réalisées par le Ministère sont, pour la majorité, essentielles aux cadres de gestion forestier et faunique et à un aménagement et une mise en valeur durables de ces ressources. Bien que les fonctions du Ministère s'inscrivent pleinement dans le rôle de l'État, le déploiement et la priorité de certaines mesures et façons de faire pourraient faire l'objet de révision et d'amélioration. Au cours de la période 2014-2018, le Ministère s'engage à accorder une priorité à l'optimisation de la performance de ses programmes et de ses activités de mission. La réorganisation de son réseau régional, nécessaire au déploiement de ses services et de ses opérations dans les régions, figure parmi les projets qui sont en cours.

Par ailleurs, les technologies de l'information sont un élément clé dans l'atteinte des objectifs de l'organisation. Dans une perspective d'amélioration continue, la modernisation de la prestation de ses services fera également partie de la révision et de l'amélioration des façons de faire du Ministère.

© Robin Lefrançois

Des plans de main-d'œuvre pour mobiliser le personnel et pour développer les compétences ministérielles

Le Ministère compte un effectif de plus de 4 000 personnes, comprenant les employés saisonniers, réparties au sein de trois secteurs d'activité et dans l'ensemble des régions du Québec, qui sont engagées à offrir des services accessibles et de grande qualité. Les emplois requérant des connaissances de pointe sont nombreux et l'innovation y est valorisée. Une gestion stratégique de ses ressources humaines représente un axe d'intervention prioritaire pour le Ministère. L'objectif est de favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences. Ainsi, pour chacun des secteurs du Ministère, et selon ses particularités et les défis à relever, un plan de mobilisation sera élaboré et mis en œuvre. La compétence et la reconnaissance sont parmi les principaux leviers sur lesquels le Ministère agira.

L'encadrement des employés se complétera par une évaluation réaliste et claire des attentes qui leur auront été signifiées par leur gestionnaire, et ce, dans une volonté de miser sur un climat mobilisateur et stimulant.

AXE D'INTERVENTION : FAÇONS DE FAIRE EFFICIENTES

Objectifs	Indicateurs	Cibles
Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère	Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2018
	Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année

AXE D'INTERVENTION : GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Objectifs	Indicateurs	Cibles
Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences	Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2018
	Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2017-2018 (2015-2016 : 70 %; 2016-2017 : 80 %)

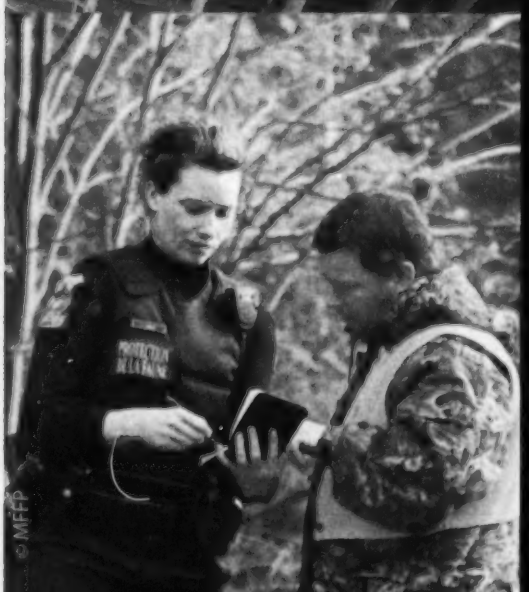

Forêts, Faune et Parcs
Québec